

Les crédits

M. Blaikie: Madame la Présidente, c'est le projet de règlement no 91-018.

M. Boudria: Madame la Présidente, j'ai écouté attentivement la dernière intervention en particulier. La clause du Haut-Canada qu'a mentionnée le député me laisse quelque peu perplexe.

En ma qualité de député de ce qu'on appelle le Haut-Canada, en fait de la région où le Haut-Canada vit le jour, à savoir le comté de Glengarry où les Loyalistes arrivèrent après 1776, je serais curieux de savoir ce qu'il entend par la clause du Haut-Canada.

C'est avec la plus grande fierté que je représente ces gens. Pour moi, cette région est le berceau de notre province. Vous n'êtes bien sûr pas sans savoir, madame la Présidente, que Simon Fraser, Alexander Mackenzie et sir John Johnson arrivèrent des États-Unis avec ces gens à Williamstown, dans le comté de Glengarry, peu après la guerre d'indépendance; chassés de leur pays avec tout juste leur chemise sur le dos, ils trouvèrent refuge dans la province du Haut-Canada, terre boisée de grandes forêts de pins qui est maintenant l'est de l'Ontario.

J'aimerais bien savoir ce que signifie cette remarque du député. Peut-être pourrait-il s'expliquer pour l'information de mes électeurs.

• (1130)

M. Blaikie: Madame la Présidente, je ne demande pas mieux que de clarifier les choses. J'ai oublié un mot. J'aurais dû parler de la disposition «Upper Canada College».

Je retire certes toute insinuation involontaire concernant la région d'Upper Canada dans son entier, où vivent pas mal de gens qui n'ont jamais fréquenté l'Upper Canada College, y compris le député lui-même. Ce n'est qu'une infime minorité qui fréquente l'Upper Canada College et qui développe vraiment une conscience sociale. Ils réussissent à entrer dans le NPD, mais les autres continuent de saigner le pays à blanc de diverses façons.

Je conseillerais seulement au député de Mississauga-Sud de vérifier le communiqué du ministère des Finances. J'ai parlé à tort d'un règlement. Il s'agit du communiqué n° 91-018, que le ministère des Finances a publié, le 11 février, pour annoncer son intention de présenter le projet de loi dont je parle ici.

J'aurais cru qu'un ancien président du Comité des finances aurait pu faire cela et étoffer ce que j'avais à dire

aujourd'hui. En fait, il est bel et bien au courant, mais il feint l'ignorance.

[Français]

M. Hogue: J'aimerais aujourd'hui, madame la Présidente, faire écho à une importante annonce faite hier. . .

Mme le vice-président: L'honorable député sait que nous sommes toujours dans la période des questions et commentaires. Y a-t-il d'autres questions ou commentaires?

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

L'ASSOCIATION PARLEMENTAIRE CANADIENNE DE L'OTAN

DÉPÔT DU TREIZIÈME RAPPORT

M. Bob Hicks (Scarborough-Est): Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Je m'excuse de prendre la parole maintenant, mais je suis arrivé à la Chambre exactement une heure en retard pour déposer un rapport de l'OTAN. Je demande le consentement unanime de la Chambre pour déposer le rapport maintenant.

Mme le vice-président: Si nous demandons le consentement unanime, nous devons savoir à quoi cela nous engage.

M. Hicks: Madame la Présidente, il s'agit du 13^e rapport de l'Association parlementaire canadienne de l'OTAN, présenté dans les deux langues officielles.

Mme le vice-président: Y a-t-il consentement unanime des députés?

Des voix: D'accord.

Mme le vice-président: Il en est ainsi convenu et ordonné.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Français]

LES CRÉDITS

ADOPTION DU BUDGET DES DÉPENSES PRINCIPAL DE 1992-1993

La Chambre reprend l'étude de la motion d'approbation de M. Loisel (p. 12117)